L'E-Paiement en Algérie : état des lieux et perspectives de développement

E-Payment in Algeria: Overview and Development Perspectives

LAMINE Nasr-eddine 01[*]
(Université Oran 2, Algérie
lamine.nasreddine@univ-oran2.dz

CHERCHEM Mohamed 02
(Université Oran 2, Algérie
Mcherchem@yahoo.fr

Date de réception : 04/11/2024 ; Date d'acceptation : 08/12/2024

Résumé :

Aujourd'hui, le paiement électronique est considéré comme un défi stratégique qui offre aux entreprises et aux individus la possibilité de vendre et d'acheter des produits et des services en ligne à un prix abordable. Dans cet article, nous étudions les concepts et les origines des paiements électroniques, ainsi que les principaux éléments technologiques, financiers et réglementaires susceptibles d'influencer leur développement. En outre, notre objectif sera d'approfondir l'analyse des principaux facteurs économiques qui expliquent la situation actuelle des paiements électroniques en Algérie.

Mots clés : E-Paiement ; Commerce Electronique ; Edahabia ;

Classification JEL : Z33, L81.

Abstract:

Today, electronic payments is viewed as a strategic issue that enables businesses and individuals to sell and purchase goods and services online at a reduced cost. This article is a review of the literature with the goal of examining the ideas and origins of electronic payments as well as identifying the key technological, financial, and regulatory factors that could influence their advancement. Additionally, we will attempt to examine more closely the key economic parameters that account for Algeria's current electronic payment situation.

Keywords : E-Payement ; E-Commerce ; Edahabia.

Jel Classification Codes : Z33, L81.

[*]L'auteur correspondant : **LAMINE Nasr-eddine**

Introduction

L'introduction des outils de paiement électroniques a complètement bouleversé nos rapports quotidiens, y compris les relations commerciales : nous ne payons plus comme avant. Les consommateurs veulent maintenant acheter des produits à distance, quelle que soit l'endroit où ils se trouvent, et sans être contraints de faire un effort physique pour les procurer. Ce besoin d'acheter à distance conduit à la création de l'e-paiement.

Un cadre institutionnel et réglementaire a été instauré dans le pays afin de soutenir la progression de ce nouveau système. Par conséquent, l'ascension des Paiements Electroniques en Algérie au fil des années passées est due à l'expansion des services « bancaires », en particulier la carte inter-bancaire qui a été officiellement introduite en 2016. Désormais, les détenteurs de ces cartes pouvaient régler les factures et les services sur les plateformes d'e-commerce. Toutefois, malgré les efforts colossaux déployés par l'Algérie pour développer ce secteur, le pays reste à la traine dans la démocratisation du l'E-Paiement à l'échelle mondiale à cause des divers défis qui entravent sa progression. Avec l'avancement de l'étude, nous allons examiner minutieusement ces problèmes.

Au fait, comme tous les autres secteurs, le E-paiement rencontre de nombreux défis qui requièrent une attention particulière pour trouver des solutions et contribuer à son éclosion. Dans la présente étude, nous allons examiner en profondeur le concept de l'e-paiement dans toutes ses dimensions commerciales, juridique et économique. Grace à l'analyse de l'évolution du nombre des différentes transactions électroniques que ce soit pour le retrait ou du paiement, nous avons pu saisir la réalité des solutions du paiement numérique en Algérie. Notre objectif principal est de fournir une étude descriptive de nouveau domaine d'activité secteur qui va nous permettre de mieux appréhender ce secteur et donne aux entreprises les clés pour améliorer l'expérience des clients.

1. Definition de l'E-Paiement :

Le E-paiement a remplacé le paiement traditionnel en espèce, ce qui rend primordiale de cerner la notion du paiement avant d'appréhender le paiement électronique. D'abord, tout « Système du Paiement » est constitué d'une part des payeurs et d'autre part les vendeurs. Selon GUÉTIN Philippe, ce système se compose d'un ensemble d'éléments matériels et logiciels, passifs et actifs, qui sont inter-dépendants entre eux par des liaisons

intrinseques, concentrés autour d'un noyau et ayant un objectif défini (Lepapa, 2016, p. 26).

D'après Ibeghouchene & Mokrane (2022), les paiements électroniques, également appelés E-paiements, sont une méthode pour réaliser des transactions ou payer des factures via un support numérique ou électronique, une sorte de transfert d'argent via Internet sans recourir à des chèques physiques ou à des espèces. Autrement dit, un système de E-paiement est un ensemble des méthodes et des techniques électroniques qui facilitent le transfert de l'argent d'une manière continue et sécurisée, ainsi que les remboursements se font d'une façon qui exclut tout lien direct entre le débiteur et le créancier.

Un système fiable et efficient permet des paiements électroniques plus rapides, un meilleur suivi, des transactions transparentes, commodité, sécurité, une réduction du temps utilisé, des économies de coûts et une confiance accrue entre les parties concernées (Fatonah et al., 2018; Gholami et al., 2010). Dance ce sens, l'adoption de ce genre du système entraîne une forte augmentation des ventes, ce qui conduit ensuite à une adoption croissante des services de e-paiement par les vendeurs.

2. Les types d'E-Paiements:

Aujourd'hui, les formes de e-paiement sont multiples et variées, principalement grâce à l'évolution technologique mondiale et de l'essor du E-commerce. Les principales formes des paiements électroniques comprennent :

1.1. Carte de Crédit:

C'est le type le plus courant pour les transactions numériques. La banque émet une carte magnétique pour ses clients qui contient le nom de son titulaire et sa signature, son numéro de compte, les informations sur l'institution émettrice et la date d'échéance.

Le commerçant demandera au client qui souhaite utiliser sa carte de lui relier les informations nécessaires. Une fois les informations sont reçues, le logiciel du commerçant prendra contact avec sa banque. Cette dernière vérifier automatiquement l'authenticité de sa carte avant de voir le solde du client. Si cette opération est validée, le commerçant sera crédité par la banque de sa clientèle. Le transfert réel de l'argent entre les deux banques se fera en quelques heures ou jours plus tard (2021 ,قطاف; 2016 ,عبابسة).

1.2. Mobile Paiement :

C'est le type d'e-paiement la plus rapide car il vous suffit de télécharger un logiciel et de connecter à votre carte ou à vos informations de facturation mobile pour commencer à effectuer des paiements. La configuration ne requiert qu'une seule étape, puis il est envisageable de réaliser instantanément des paiements en faisant recourt à des demandes par message texte. Ce mode de transaction, bien que rapide, est le plus vulnérable aux menaces de sécurité. Une autre définition nous est donnée par Dahlberg et al. (2015), le Mobile Paiement, « c'est les transactions de l'argent et règlement des factures à l'aide d'un smartphone en utilisant des supports de communication sans fil et autre ».

1.3. E-Wallet:

Selon Dehbia (2023), le portefeuille numérique est un sort de compte pré- payé où un utilisateur peut garder son argent pour des transactions futures sur internet. C'est une sorte de carte virtuelle qui permet à n'importe quelle personne de faire des paiements électroniques à l'aide d'un ordinateur ou un smartphone. Elle l'a même utilité qu'une carte de crédit. Pour effectuer une transaction, il faut simplement connecter un portefeuille électronique au compte bancaire de l'individu.

1.4. E-Cheque:

C'est une version digitale d'un chèque papier classique. Elle repose sur l'idée de substituer le papier par un document digital et la signature manuelle par une signature digitale. Lors d'une opération d'achat, le vendeur doit d'abord collecter les E-Chèques de ses clients, ces derniers sont obligé de communiquer leurs numéros du compte dans les documents de la transaction électronique. Ce processus se termine par le renvoie de ses informations au vendeur. Les paiements via E-Chèque sont performants, simple à utiliser et est à l'apporter de tout le monde (Abdelkader, 2010). Toutefois, les désavantages sont que les tâches ne se déroulent pas immédiatement, contrairement aux autres types d'e-paiement.

1.5. Les Smart Cartes:

C'est une Carte plastique qui contient une puce électronique en nanomètre qui agit comme un petit ordinateur où elle stocke et récupère certaines informations. Un code confidentiel intégré ç la carte permet aux commerçants le dossier des opérations aux banques. L'existence de cette carte sur les sites d'e-commerce permet de vérifier les détails financiers de leur propriétaire (2016 عبابسة). Naftal, une société dédiée aux produits pétroliers dérivés, a fait recours à cette carte dans les stations-service gérées par le

groupe. L'objectif de cette carte, appelée « NaftalCard », est de supprimer les bons d'essence et de crédit. Ça permet aux gestionnaires de flottes de véhicules de suivre en direct leur consommation des carburants.

1.6. Net-Banking:

Cette technique est largement utilisée dans la sphère du E-Commerce, Elle donne aux commerçants la capacité de régler les paiements depuis les comptes bancaires de leurs acheteurs. Une fois l'opération d'achat terminé, le client doit simplement donner son identifiant de Net-Banking et son code PIN. Selon Sunil et Nalwaya (2023), cette méthode est similaire à la carte de débit pour régler les fonds déjà disponibles dans la banque des clients.

1.7. E-Monnaie:

D'après le FMI, l'E-monnaie est définie comme une moyenne de stockage numérique d'une valeur monétaire sur une carte pré-payée, généralement un téléphone mobile, qui peut être accessible à un large public pour realiser des opérations d'achats (Dobler et al., 2021, p. 3). La valeur conservée constitue également une obligation envers l'émetteur de l'E-Monnaie qui est stocké sous forme de code informatique sur une smart carte ou sur un ordinateur (Refafa, 2020), permettant ainsi aux clients de demander à tout moment le remboursement des fonds qu'ils ont utilisés pour acheter de la monnaie.

3. Les Caractéristiques d'un mécanisme E-Paiement :

Malgré la volonté des entreprises à proposer des formes du paiement électronique adapté à leurs clients, aucun mécanisme de paiement n'est parfait, chacun présent ses avantages et incontinents. Chaque commerçant doit sélectionner ceux qui semblent le mieux adaptés à sa situation (Nassili & Salah, 2014). Nous allons expliquer brièvement les propriétés souhaitables pour un système du E-Paiement :

1) **L'utilisabilité :** Le caractère populaire des systèmes du e-paiement implique que le processus ne devrait nécessiter aucune expertise ou formation par les personnes susceptibles de l'utiliser. Selon Kumar (2019), « Ceci désigne la capacité d'un système e-paiement à être adopté par des personnes différentes pour atteindre des objectifs qui leurs sont spécifiques avec efficacité, efficience et satisfaction dans n'importe quel contexte ».
2) **Sécurité :** ces dernières années, les cyberattaques contre des infrastructures financières font des ravages, ça devient indispensable

de préserver les informations confidentielles des usagers et d'assurer la preservation de leur argent (Abrazhevich, 2001).

3) **Anonymat :** Une fois l'achat est effectué, la protection de l'identité et des données de ses clients est essentielle, et le but est d'éviter la possibilité qu'une entreprise ou un vendeur puisse retracer les mouvements financiers des clients.
4) **Acceptabilité :** L'efficacité d'un système d'E-paiement est conditionnée par le fait qu'il soit adopter par une large population. Selon Neuman & Medvinsky (1995), les utilisateurs d'un serveur doivent être apte à mener des transactions commerciales avec ceux d'autres serveurs.
5) **Efficience :** les logiciels d'E-Paiement doivent accepter absolument les micro-paiements sans nuire à leur performance ni engendrer d'importants frais liés aux transactions.
6) **Universalité :** un système devrait être compatible avec les autres différents systèmes de E-paiement. Autrement dit, la concordance entre les logiciels et le matériel nécessaires au bon enchaînement des transactions est essentielle pour qu'il puisse être utilisé sur nombreuses plateformes.

4. Aspect juridique de l'E-Paiement :

La progression d'une société nécessite une évolution du système juridique qui régule et encadre ses nouvelles pratiques, le droit est le réflexe de la société qui évolue en concomitance avec la progression de la société (سعيدي, 2018). Dans cette perspective, le législateur algérien a également remarqué l'absence de dispositions légales qui s'adaptent au progrès technique et commercial continu qui concerne les transactions commerciales par voie numérique. Par conséquence, il s'est efforcé d'améliorer le cadre juridique lié au contexte d'e-commerce et aux activités dérivés telles que l'e-paiement.

Les éléments les plus important dans une opération bancaire ou commerciale réalisé en ligne sont le contrat et signature digitale.

1) Le contrat digital : il est créé lorsque l'offre et la demande se rencontrent via un terminal interposé. Cette rencontre se concrétise par une offre électronique qu'est une manifestation unilatérale de volonté adressée au public ou à une personne spécifique, dans le but d'établir le contrat. L'offre doit être précise, ferme et complète pour garantir que contrat est valide. Ainsi, il suffit d'accepter l'offre par les clients pour conclure le contrat électronique. (Fadila, 2013; Moulay & Khedim, 2020). Comme le contrat traditionnel, le

contrat digital constitue donc un accord mutuel où les parties concernées s'engagent à respecter les termes clairement convenus dans le contrat.

2) La signature digitale : il est composé des lettres, chiffres et symboles qui lui confèrent une identité distinctive, permettant de distinguer le signataire des autres et étant validée par l'autorité compétente, elle peut se manifester sous différents aspects. Les données essentielles telles que le numéro de document, la date d'expiration, la source du certificat et d'autres informations seront conservées dans ce fichier. Une fois le certificat livré, il sera accompagné de deux clés, l'une publique et l'autre privée (أيت على & مصفح, 2022).

5. Etat de lieux de l'e-paiement en Algérie :

Récemment, les autorités algériennes se sont penchées sur la thématique de la défaillance des activités financiers en ligne, ceci s'est traduit par une volonté d''améliorer les conditions de l'e-paiement et de transfert financiers en exploitant les nouvelles technologies d'information pour booster les activités financières.

En matière d'e-paiement, l'Algérie, tout comme d'autres pays du tiers-monde, s'efforce de suivre les tendances des pays développés. Les principales étapes que le système financier algérien a traversées depuis l'arrivée du e-paiement sont :

5.1 Lancement des « Cartes Bancaires » :

En 1989, la banque « Crédit Populaire d'Algérie » (CPA) a inauguré la carte débit provenant des distributeurs automatiques en Algérie, marquant le début du traitement des paiements bancaires. Les autres banques publiques ont suivi cette initiative plus tard (قصاص, 2023), Cette démarche n'a pas rencontré le succès attendu pour plusieurs facteurs, les plus significatifs étant :

- Les algériens préfèrent faire des transactions financières en espèce plutôt que d'utiliser un système d'e-paiement.
- Les lacunes de la bancarisation.
- La méfiance des algériens envers les technologies du paiement électronique.
- Les frais d'installation et de maintenance des équipements électroniques sont élevés pour les opérateurs.
- La multiplicité des risques et dangers associés au e-paiement.

- L'opacité de l'environnement juridique et législatif concernant la régulation des transactions électroniques.

5.2. Création de « La SATIM » :

La « SATIM » est l'acteur principale des services Monétiques en Algérie. Cette institution a été créée 1995 grâce aux démarches de huit institutions financières et d'assurance algériennes. Sous le statut d'opérateur monétique, les banques en question sont CPA, BEA, CNEP, BNA, BDL, BADR, BARAKA et CNMA (SATIM, 1995). Aujourd'hui, la SATIM compte 18 entités dans son réseau inter-bancaire, incluant 17 banques, dont 07 publiques et 10 autres privées, en plus de l'Algérie Poste.

5.3. Le Réseau Monétique Inter-Bancaire (RMI) :

Depuis 1997, la SATIM a créé le RMI qui offre aux banques nationales ou internationales, publiques ou privées, la possibilité de proposer à tous leurs clients les services de transaction via support électroniques (Mansouri & Tounsadi, 2021). L'infrastructure du réseau RMI relie les systèmes d'information des banques affiliées. ses principales fonctions se sont:

- Collecte et traitement d'information liées aux réseaux et cartes bancaires.
- Suivre les évolutions technologiques concernant les opérations d'e-paiement dans le monde.
- Assurer la coordination entre les banques, l'amélioration l'immunité sécuritaire de sécurité et la fluidité des opérations.
- Le RMI offre aux Banques adhérentes la possibilité d'intégrer les distributeurs automatiques dans leurs systèmes de service.
- La possibilité d'intégrer les TPE.

5.4. GIE Monétique :

En juin 2014, le GIE Monétique a été fondé et compte 18 membres adhérents, parmi lesquels 17 banques en plus d'Algérie Poste. Selon le GIE Monétique (2014), comme membre non affilié, la Banque d'Algérie participe pour assurer la protection des systèmes tout en valorisant les normes actuelles. Son rôle consiste à l'installation d'un système national de paiement électronique entre les banques, tout en assurant l'inter-connexion des différentes systèmes Monétiques et à les rendre compatible avec des autres

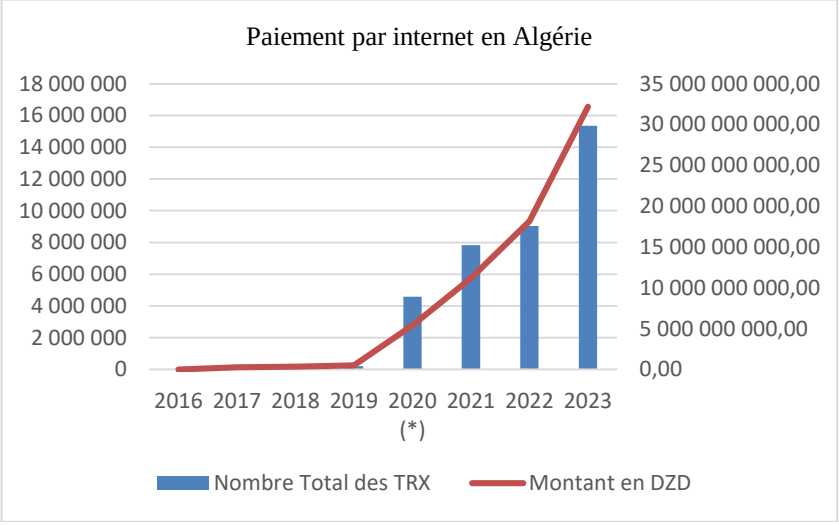
réseaux locaux ou internationaux, ainsi qu'à étendre l'adoption des outils d'e-paiement en Algérie.

5.5. Système d'E-Paiement :

Les systèmes des E-Paiements ont été lancé officiellement en 2016 avec l'installation des cartes inter-bancaires et ensuite l d'Edahabia quelques mois plus tard. Ce système offre aux individus la moyenne de faire des transactions numérique ou de régler leur différentes factures sur des sites d'e-commerce en Algérie (2023 ,قصاص). Le système de e-paiement a été introduit grâce à la collaboration entre 11 institutions bancaires et 9 entreprises privées. Les banques publiques concernées sont la BADR, BNA, BDL, CPA, BEA et CNEP, le privé concerne : Société générale d'Algérie, Gulf Bank, Al Baraka, Natixis et Trust Bank. Quant aux entreprises, nous pouvons citer Air Algérie, Algérie Télécom, Mobilis, Djezzy, Ooredoo, la Caisse Nationale Assurances Sociales la Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL) et Amana Assurances.

La figure ci-dessous illustre l'évolution des activités d'e-paiement en volume et en valeur. D'après le GIE Monétique, plus de 510 Web marchands sont actuellement affiliés au système d'e-commerce par carte inter-bancaire. Jusqu'à présent, nous comptons 40,565,773 opérations d'e-paiement depuis le commencement de cette activité.

Figure (01): Evolution d'E-Paiement



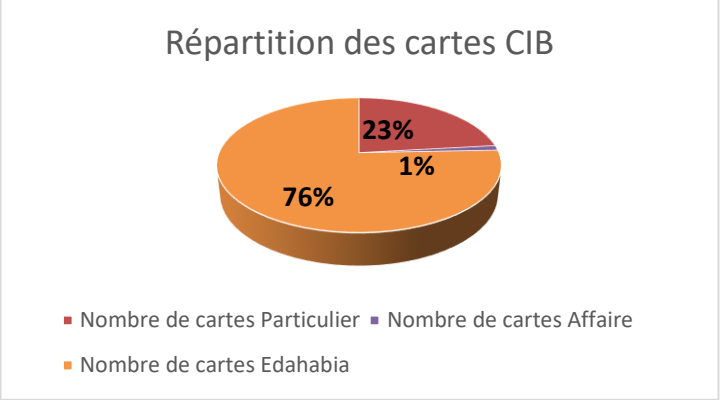
Source : GIE Monétique

En 2020, nous observons une croissance spectaculaire des opérations financiers en ligne. Selon GIE Monétique, cela s'explique par l'intégration d'Algérie Poste au système du GIE Monétique et l'interopérabilité CIB/EDAHABIA. Les statistiques publiées englobent désormais les activité monétiques effectuées avec les deux cartes « CIB et EDAHABIA ». Selon la figure en dessus, Nous pouvons affirmés que Edahabia s'accapare d'une bonne parte des activités d'e-paiement en Algérie.

Les transactions par internet ont également connu une nette hausse en volume et en valeur. GIE Monétique a montré que nous avons enregistré 15,351,354 transactions en 2023, Cela correspond à une progression de plus de 63% en un an seulement. En 2016 par exemple, nous n'avions que 7 366 transactions, alors qu'aujourd'hui le cumul des opérations depuis 2016 dépasse désormais les 37 millions paiements par internet. En terme de valeur, le constat reste le même, une explosion des activités d'e-paiement via internet depuis peu d'années, la valeur des opérations d'e-paiement a dépassé les 68,067,445,269 de dinars en 2023, c'est-à-dire plus de 503 millions de dollars, presque la moitié de cette somme a été enregistré en 2023 avec un total équivaut à 32,196 milliards de dinars, soit une plus-value de presque 50% par rapport à l'années 2022.

Le diagramme ci dessous montre la pré-dominance d'Edahabia sur les activités du paiement numériques en Algérie. En 2024, le nombre total de carte mises en circulation a atteint 17,07 millions, tandis qu'il était de 10,712,133 seulement au cours du premier trimestre 2021(Sadika, 2022). Cela signifie que l'Algérie a realisé une hausse de plus de 7 millions de carte en 3 ans seulement.

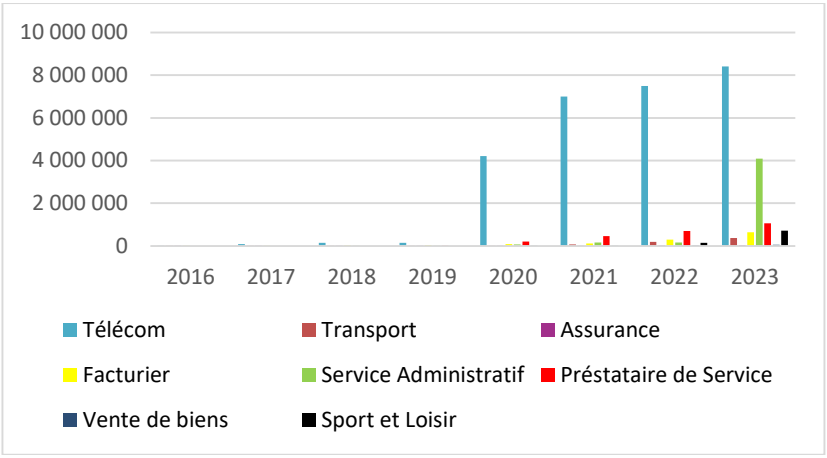
Figure (02) : Répartition des cartes d'E-Paiement



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

Nous remarquons que la carte d'affaires est pratiquement inexistante sur le diagramme, elle représente 1% seulement des cartes mises en services. Par contre, le volume des cartes inter-bancaires (CIB) ne représente que 23 % du nombre totale des cartes pour l'année 2023. Edahabia a accaparé la part du lion avec plus de 76% de carte, ce qui équivaut à 12,983,176 cartes. Les activités de l'e-paiement sont réparties par secteur d'activités, comme illustré dans la figure (03).

Figure (03) : Répartition des activités d'E-Paiement par secteur



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

Nous constatons que les chiffres sont tirés en haut par les activités de secteur des télécoms qui a enregistré environ 8 400 869 transaction en 2024 et un cumule qui dépasse les 27,468,783 transactions par internet. En 2024, les services administratifs ont établi un record de transaction en passant de 153 957 paiements par internet à 4086659 en un an. Cela leur a permis de se classer en deuxième position en 2023 et en deuxième position en termes de cumul de transaction depuis 2016 avec 4468538, avec 90% enregistrés l'année dernière. La troisième place revient aux prestataires des services qu'ont fait un cumule de transaction de plus de 2436743 transactions et 1055672 en 2023.

Les facturiers occupent la quatrième position avec 640485 transactions en 2023 et 1,230,608 de cumul des transactions depuis 2016. Sport et loisirs est l'activité qui a le plus explosé ces derniers temps, passant de 0 en 2021 à 152 925 en 2022 avant d'atteindre 708 212 en 2023. C'est à dire une augmentation de plus de 563% en espace d'un an. Nous pensons que

l'introduction de l'achat des billets sur le plateforme Tadkirati pour regarder les matchs de foot a eu un influence positive sur ces résultats.

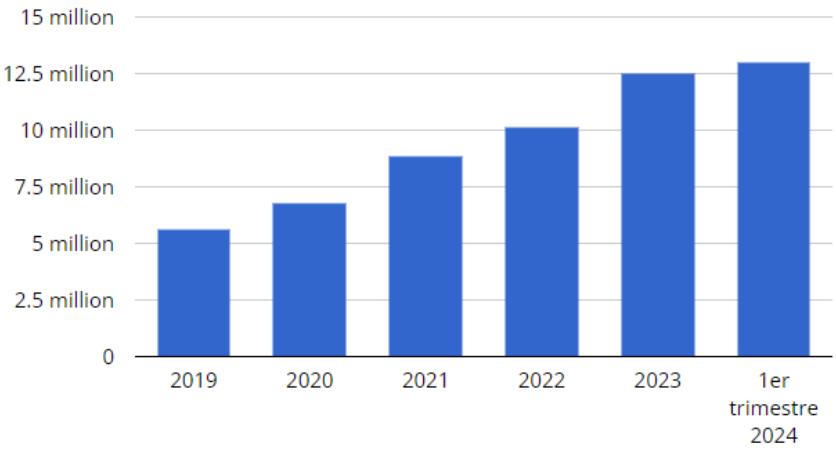
Le secteur du transport se classe à la 6e place avec 371,317 transactions en 2023 et 663,549 en cumul, ce qui équivaut à un surcroît de près de 100 %. La proportion de ventes des biens et d'assurances électronique demeure très faible, avec respectivement 99,026 et 91,083 opérations enregistrés.

5.6. La Carte d'Edahabia:

En décembre 2016, la Poste d'Algérie a introduit Edahabia, une carte qui facilite les achats et ventes dans le domaine d'e-commerce. Elle offre également l'opportunité de réaliser toutes sortes de transactions financières sans se rendre à leurs locaux, telles que le réglage des factures de l'eau et d'électricité, l'effectuation des achats chez les commerces qui disposent des TPEs. De plus, elle offre la possibilité d'acheter différents produits à partir directement du site « BaridiNet » (Sam & Badi, 2022).

La carte ci-dessous illustre la variation des cartes Edahabia entre 2019 et le premier trimestre 2024.

Figure (04) : Evolution des cartes Edahabia de 2019 à 2023



Source : (Ministère de la Poste et des Télécommunications, 2023)

La représentation graphique illustre la croissance rapide d'Edahabia au cours des 5 dernières années, passant de 560,2684 en 2019 à 6,766,339 en 2020, avant d'atteindre un record de 12,983,176 cartes en 2024. Cette

explosion des nombres de carte Edahabia est due aux mesures adoptées par Algérie poste dans le but faciliter la commercialisation de ses cartes sur le sol algérien, ainsi qu'aux conséquences de la période du Covid avec la fermeture des bureaux et guichets d'Algérie poste.

5.7. La carte Visa et Mastercard :

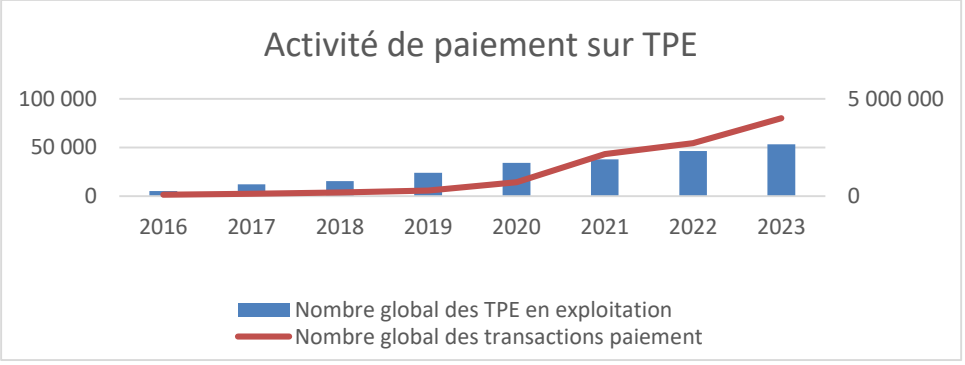
Visa et Mastercard offrent une solution digitale de retrait d'argent et de paiement, ils permettent de faire des transactions sur des DAB et TPE, ainsi qu'en internet partout au monde. Depuis quelques années, plusieurs banques (BEA, BNP, BDL, etc.) ont introduit cette carte de crédit.

5.8. Les Terminaux de Paiement Electronique (TPE):

Les cartes en piste magnétique ont été créé pour la première en 1971, cette année coïncide avec le développement du premier terminal de paiement. Le TPE fait référence à tout dispositif destiné à effectuer un paiement via une carte. Il s'agit d'un appareil capable de lire la carte, d'ajuster les billets (deux exemplaires, un destiné au porteur et l'autre au commerçant), d'enregistrer les transactions, d'obtenir l'autorisation si nécessaire, d'enregistrer les transactions et d'envoyer l'ensemble des transactions le soir vers un espace de collecte. Les services spécialisés de la banque sont reliés au terminal (Ibeghouchene & Mokrane, 2022; Sadika, 2022).

Nous allons décortiquer dans la figure suivant l'évolution de l'activité de paiement au moyen de cartes sur TPE sut la période allant de 2016 à 2023 :

Figure (05): Evolution de l'activité de paiement sur TPE



Source : Réalisée à partir des données du GIE Monétique.

D'après le graphique, le nombre des TPEs installés dans les différents commerces ne cessent d'augmenter progressivement au fil des ans de 5049 en 2016 à 33945 fin 2020 avant d'atteindre le 53191 en fin 2023 en totalisant 3 997 165 transactions avec une valeur globale qui dépasse 31 milliards de Dinars. Depuis l'introduction des TPE en 2023, nous avons réalisé un cumule de transaction de plus de 10 226 036 pour un montant global des activité e-paiement qui avoisine 75,3 milliards de dinars.

Conclusion :

L'appréhension de la réalité des moyens d'e-paiement a été abordée, en long et en large, à travers l'étude de l'évolution du nombre des TPEs et à la prolifération des diverses opérations financières via internet qui, selon tous indicateurs économiques que nous avons consultés, suscitent de l'espoir quant à l'avenir de cette activité en Algérie. Le nombre de transactions digitales a presque quadruplé par rapport à 2020 et les citoyens semble davantage convaincu de l'utilité d'e-paiement, surtout dans les grandes villes où la mobilité urbaine pose un sérieux problème. Ceci se traduit sur le terrain par l'explosion de nombre des personnes qui détiennent des cartes Edahabia ou CIB qui leurs permettent de réaliser des opérations financières sans espèce. Les autorités publiques déploient aussi des efforts gigantesques pour améliorer le cadre juridique, institutionnel et technologique dans le but d'accroitre la part de l'e-paiement dans l'économie algérien et de faciliter davantage la vie des citoyens algériens.

Toutefois, les résultats sont mitigés, le pays s'améliore d'année en année dans ce nouveau secteur d'activité mais reste toujours à la traine sur l'échelle mondiale et la part de l'e-paiement dans le PIB local demeure faible en comparaison avec les pays développés. Ce constat est confirmé par les différentes indicateurs de performance que nous avons consultés sur le domaine. Par exemple, la proportion des commerçants qui possèdent un TPE a beaucoup augmenté ces dernières années, atteignant un total de 53191 en fin 2023. Cependant, ce chiffre reste insuffisant étant donné que le nombre total des commerçants a atteint 1,64 millions en 30 avril 2024 selon le CNRC. La carte d'Edahabia est aussi la forme d'e-paiement le plus populaire auprès des citoyens Algériens.

Bibbliographie :

- **Livres :**

1. Lepapa, A. C. I. (2016). Monetique et transactions electroniques. Bookelis

- **Articles:**

2. Abdelkader, M. (2010). Le paiement électronique (expérience québécoise et française).36-15 ,(2)1 ,مجلة الإقتصاد الجديد .
3. Abrazhevich, D. (2001). Classification and Characteristics of Electronic Payment Systems. In K. Bauknecht, S. K. Madria, & G. Pernul (Éds.), Electronic Commerce and Web Technologies (Vol. 2115, p. 81-90). Springer Berlin Heidelberg. https://doi.org/10.1007/3-540-44700-8_8
4. Dahlberg, T., Guo, J., & Ondrus, J. (2015). A critical review of mobile payment research. Electronic Commerce Research and Applications, 14(5), 265-284. https://doi.org/10.1016/j.elerap.2015.07.006
5. Dehbia, B. (2023). L'E-Wallet comme outil révolutionnaire du paiement mobile : Cas des expériences Saoudiennes – Egyptienne et Emirati. 06.
6. Dobler, M., Garrido, J. M., Grolleman, D. J., Tanai Khiaonarong, & Nolte, J. (2021). E-money : Prudential supervision, oversight, and user protection. International Monetary Fund, Publication Services. https://doi.org/10.5089/9781513593401.087
7. Fadila, S. (2013). LES SPECIFICITES DES CONTRATS DU COMMERCE ELECTRONIQUE. http://dspace.univ-ouargla.dz/jspui/handle/123456789/3815
8. Fatonah, S., Yulandari, A., & Wibowo, F. W. (2018). A Review of E-Payment System in E-Commerce. Journal of Physics: Conference Series, 1140, 012033. https://doi.org/10.1088/1742-6596/1140/1/012033
9. Gholami, R., Ogun, A., Koh, E., & Lim, J. (2010). Factors Affecting e-Payment Adoption in Nigeria: Journal of Electronic Commerce in Organizations, 8(4), 51-67. https://doi.org/10.4018/jeco.2010100104
10. Ibeghouchene, S., & Mokrane, A. (2022). Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie : Étude empirique de la période (2016-2022): Adoption and Use of Electronic Payments in Algeria: Empirical Study of the Period (2016-2022). Finance and Business Economies Review, 6(3), Article 3. https://doi.org/10.58205/fber.v6i3.563
11. Kumar, A. (2019). A study of significant characteristics of e-payment regime in India. 7, 109-113. https://doi.org/10.5281/zenodo.6671536

12. Mansouri, H., & Tounsadi, H. (2021). L'orientation Vers le Développement des Moyens de E-Paiement en Algérie –Cas de NATIXIS Algérie-. Revue Les Cahiers du POIDEX, 10(2), 422-439.
13. Moulay, Z., & Khedim, K. (2020). The legal regulation of electronic commerce Electronic Commerce in Comparative Legislations Protection of consumer in electronic commerce Comparison Study between Algiers legislation and European legislation, 6(2), مجلة القانون العام الجزائري والمقارن. 8-28.
14. Nassili, K., & Salah, H. (2014). PAIEMENT ELECTRONIQUE : MECANISMES ET CARACTERISTIQUES. Revue d'économie et de statistique appliquée, 11(1), 374-388.
15. Neuman, B. C., & Medvinsky, G. (1995). NetCheque, NetCash, and the Characteristics of Internet Payment Services. Journal of Electronic Publishing, 1(1 & 2). https://doi.org/10.3998/3336451.0001.126
16. Refafa, B. (2020). La monétique en Algérie, développement et perspectives.307-293 ,(2)3 ,مجلة دراسات في الاقتصاد وإدارة الأعمال.
17. Sadika, B. (2022). Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives Electronic Payment Means in Algeria: Status and Perspectives.810-791 ,(1)16 ,دراسات اقتصادية.
18. Sam, H., & Badi, A. (2022). La monétique comme levier de la finance inclusive : Synthèse de l'approche quantitative sur la portée de la carte Edahabia au niveau d'Algérie Poste ,(1)7 ,مجلة اقتصاديات الاعمال والتجارة. 745-760.
19. Sunil, S. V., & Nalwaya, Dr. N. (2023). Digital Payment Systems – An Overview of Categories and Extant Opportunities and Challenges. International Journal for Research in Applied Science and Engineering Technology, 11(4), 211-217. https://doi.org/10.22214/ijraset.2023.50019
20. Taddesse, W., & Kidan, T. G. (s. d.). e-Payment : Challenges and Opportunities in Ethiopia.
21. أيت على, ز., & مصفح, ف. (2022). مفهوم الدفع الالكتروني وتمييزه عن الدفع التقليدي. مجلة البحوث والدراسات القانونية والسياسية, 11(2), 222-239.
22. سعيدي, ع. (2018). (محدودية انتشار وسائل الدفع الالكترونية في الجزائر (الاسباب والحلول. مجلة العلوم القانونية و السياسية, 9(1), 240-249.
23. عبابسة, س. (2016). وسائل الدفع الالكتروني في النظام البنكي الجزائري -الواقع والمعيقات والآفاق المستقبلية-. مجلة العلوم الانسانية لجامعة أم البواقي, 3(2), 345-360.
24. قصاص, ش. (2023). مساهمة وسائل الدفع الالكتروني في التقليص من أزمات السيولة حالة الجزائر. مجلة البشائر الاقتصادية, 9(1), 37-52.
25. قطاف, ع. (2021). الواقع المحاسبي لوسائل وأنظمة الدفع الالكتروني في المؤسسة الاقتصادية دراسة حالة : الشركة الوطنية لتسويق وتوزيع المواد البترولية (نفطال-بسكرة-). مجلة ميلاف للبحوث والدراسات, 7(1), 307-322.

- **Site internet**:

26. GIE Monétique. (2014). https://giemonetique.dz/
27. Naftal. (2010, mars 2). Naftal » Convention Naftal/BEA pour la généralisation de l'utilisation de la carte à puce. https://www.naftal.dz/fr/index.php/archives/255
28. Renforcement de l'Inclusion Financière et Généralisation du Paiement Electronique—Ministère de la Poste et des Télécommunications. (2023, novembre 21). https://www.mpt.gov.dz/renforcement-de-linclusion-financiere-et-generalisation-du-paiement-electronique /
29. SATIM. (1995). Qui sommes-nous. https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-sommes-nous.html